



RAPPORT
ANNUEL SUR
LE PRIX ET LA
QUALITE DE
L'EAU
Année 2008

Mairie de Rodez



R

SOMMAIRE

1. Prélèvement

- 1.1. Origine et production de l'eau
- 1.2. La protection de la ressource
- 1.3. Missions du Service
- 1.4. Indicateurs de prélèvement

2. Traitement

- 2.1. Process mis en œuvre
- 2.2. Indicateurs de production

3. Distribution

- 3.1. Caractéristiques générales de l'unité de distribution
- 3.2. Missions du Service
- 3.3. Indicateurs de distribution

4. Relation clientèle

- 4.1. Objectif
- 4.2. Mission du Service
- 4.3. Gestion des urgences
- 4.4. Indicateurs relation clientèle

5. Prix de l'eau

- 5.1. Détail des composantes de la facture type
- 5.2. Indicateurs tarifaires : le prix de l'eau en 2008

6. Qualité de l'eau

- 6.1. Analyses d'eau
- 6.2. Indicateurs de qualité

7. Travaux et études réalisés au titre de l'année 2008

- 7.1. Site de prélèvement
- 7.2. Traitement
- 7.3. Distribution

8. Indicateurs techniques

- 8.1. Budget 2008 - Section d'exploitation
- 8.2. Budget 2008 -Section d'investissement
- 8.3. Etat de la dette

9. Indicateurs tarifaires

- 9.1. Faits marquants de l'exercice
- 9.2. Indicateurs techniques du délégataire
- 9.3. Indicateurs financiers du délégataire

10. Tendances et perspectives 2009

- 10.1. Prélèvement et traitement
- 10.2. Distribution
- 10.3. Clientèle
- 10.4. Réglementation

PREAMBULE

Le présent rapport sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau potable est établi notamment, en application de la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement.

Il concerne le service public de production et de distribution de l'eau potable, compétence de la Ville, et exclut l'assainissement dont la compétence est dévolue à la Communauté d'Agglomération du Grand Rodez.

Ses objectifs principaux sont :

- d'une part, d'informer les usagers sur la qualité du service,
- d'autre part, de permettre à la collectivité d'avoir une vision annuelle globale sur l'ensemble de son activité.

Ce rapport présente également les indicateurs de performances instaurés par la décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

LE SERVICE DE L'EAU EN 2008 EN QUELQUES CHIFFRES :

- ✓ 8 322 abonnés,
- ✓ 2 016 180 m³ d'eau distribuée,
- ✓ 186 kilomètres de conduites,
- ✓ 1 usine de traitement d'une capacité de 8 160 m³ par jour,
- ✓ 6 réservoirs d'une capacité de stockage de 12 000 m³,
- ✓ 0,65 € H.T. par m³ hors redevances et taxes et 38,5 € l'abonnement du compteur en Ø 15 mm.

La Ville de Rodez assure en régie directe la production, la distribution et la gestion de la clientèle de l'eau potable.

Le traitement de l'eau est assuré par Véolia Eau

1- PRELEVEMENT

1.1. Origine et production de l'eau

La ressource en eau de la Ville de Rodez a plusieurs origines :

Le plateau du Lévézou



Cheminée d'équilibre du Sarret

L'eau issue du plateau du Lévézou constitue la principale ressource de la ville et est prélevée de trois façons différentes:

- gravitairement à partir de 11 captages traditionnels constitués de drains ou de galeries drainantes à faible profondeur.
- par pompage au niveau d'un forage sur la nappe de Mauriac.
- par pompage dans la galerie reliant des lacs de Bage et de Pareloup, au niveau de la cheminée d'équilibre du Sarret.

Ces eaux, d'origines profondes ou superficielles, sont acheminées gravitairement par une conduite d'adduction de 250 à 400 mm de diamètre, sur un linéaire total de 50 kilomètres jusqu'à l'usine de traitement de la Boissonnade avant d'être distribuées.

Ressources complémentaires

Par convention, le Syndicat du Ségala peut fournir si nécessaire un débit de 100 litres par seconde à la Ville de Rodez. Cette eau provient, après traitement, du lac de Bage.

Par convention également, le Syndicat de Montbazens-Rignac doit fournir de l'eau si nécessaire à la Ville de Rodez. Celle-ci provient du plateau de l'Aubrac.

Pour des raisons techniques, ce Syndicat alimente la Zone Artisanale de Bel Air, l'avenue du Maréchal Joffre, les lotissements du Fayet et de Canac.

NB : De la même manière, la Ville de Rodez assure l'alimentation de la Zone Industrielle de Cantaranne, l'avenue de Vabre et quelques particuliers situés sur le territoire de ce syndicat.

1.2. La protection de la ressource

La protection des captages d'eau potable est une obligation légale, faite aux collectivités chargées de la distribution de l'eau destinée à la consommation humaine.

Afin de se mettre en conformité avec la législation et de garantir la qualité des eaux provenant des captages des bassins versants du Vioulou et des Douzes, la Ville de Rodez a souhaité mettre en place les périmètres de protection afférents.

Engagée depuis 2001, la démarche administrative a abouti en 2008 par la publication d'un arrêté préfectoral (n° 2008-140-6) :

- Portant Déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux souterraines et de l'instauration des périmètres de protection,
- Portant Autorisation de distribuer au public de l'eau destinée à la consommation humaine,
- Portant Autorisation de traitement de l'eau distribuée,
- Portant Autorisation de prélèvement au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement.
- Déclarant cessibles les terrains nécessaires à l'opération.

La mise en application concrète de cet arrêté est un des axes majeurs d'intervention du service pour les années à venir.

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau tel que donné par les services de l'Etat est de 80 %

Pour finaliser sa mise en conformité, la Ville devra instaurer les périmètres de protections relatifs à la prise d'eau dans la cheminée d'équilibre du Sarret.

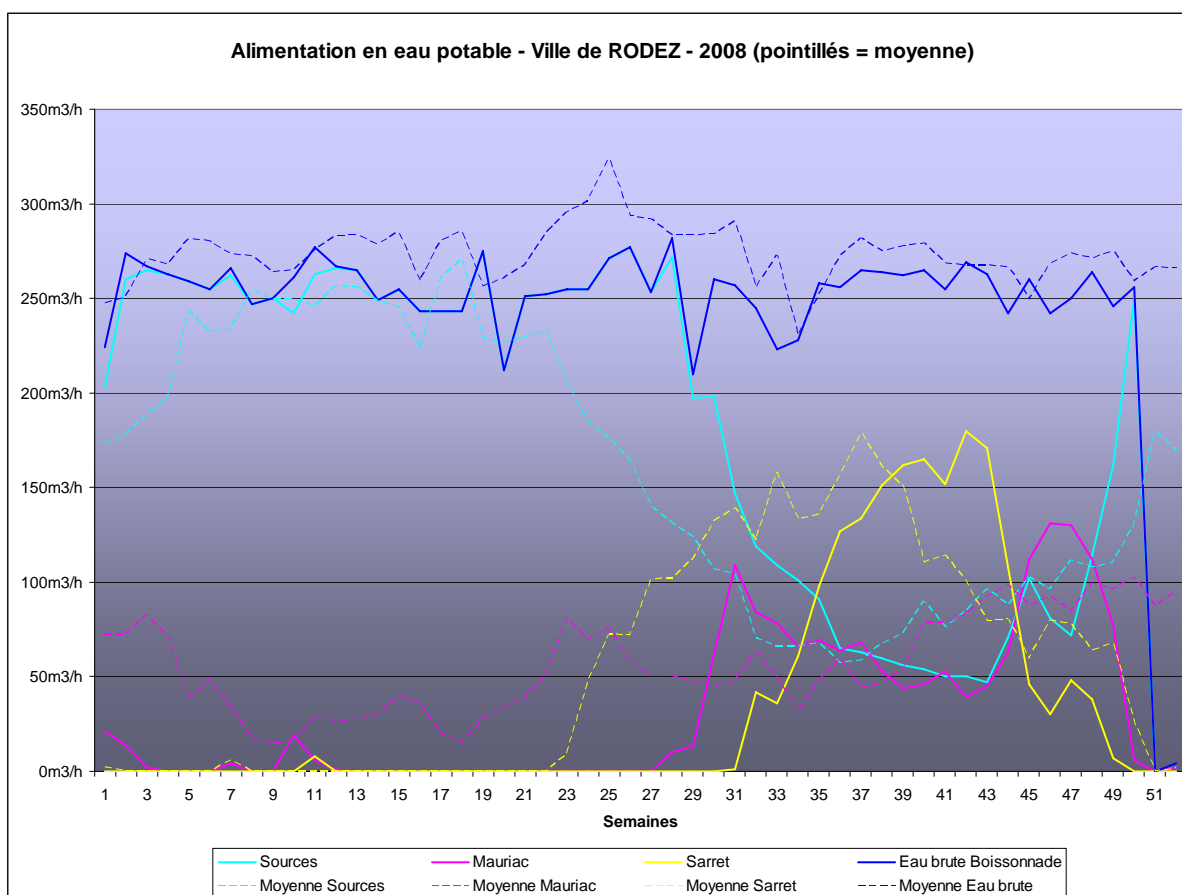
1.3. Missions du Service

- ✓ maintenir en état de fonctionnement l'ensemble des installations de prélèvement y compris les organes électromécaniques associés,
- ✓ assurer la protection des ressources en surveillant l'environnement proche et les activités qui s'y déroulent,
- ✓ garantir la qualité de l'eau prélevée ou captée en assurant en continu les traitements de désinfection et les mesures des volumes prélevés,
- ✓ effectuer le renouvellement des installations lorsque celui-ci est nécessaire pour fiabiliser la production,
- ✓ surveiller le réseau afin de remédier dans les plus brefs délais aux pertes d'eau éventuelles.

1.4. Indicateurs de Prélèvement

Volumes prélevés ou achetés en 2006 – 2007 et 2008

Origines	Volume m ³		
	2006	2007	2008
Plateau du Lézou : Sources	1 348 864	1 577 673	1 663 004
Plateau du Lézou : forage de Mauriac	505 740	426 435	269 390
Cheminée du Sarret	479 731	304 400	296 536
Total Ressource Lézou (dont une partie est vendue aux syndicats conventionnés)	2 334 335	2 308 508	2 228 930 (126 152 vendus au syndicat de MR)
Achat Syndicat de Montbazens-Rignac	192 537	246 199	256 539
Achat Syndicat du Ségala	5	70 144	40
Total achats	192 542	316 343	256 579



La Ville de Rodez est autorisée à exploiter les sources et le forage de Mauriac selon les conditions fixées par l'Arrêté Préfectoral n°2008-140-6 :

- 4600m³/j en moyenne et 8200 m³/j au maximum sur l'ensemble des sources
- 3600 m³/j à partir du forage de Mauriac

De plus, elle doit respecter un débit minimum dans le ruisseau du Vioulou en aval immédiat avec sa confluence avec le ruisseau des Douzes :

- 12 l/s du 16 avril au 31 octobre
- 40 l/s du 1^{er} novembre au 15 avril

En dessous de ces débits, la Ville de Rodez doit stopper sa prise d'eau des sources. Seuls le forage de Mauriac et la prise d'eau du Sarret assurent l'alimentation de la Commune. Un dispositif mesure du débit sera installé en 2009. De même, il est prévu d'équiper les prises d'eau de compteurs afin de suivre plus finement les conditions de prélèvement.

En 2008, la Ville a prélevé en moyenne sur les sources 4556 m³/j avec un pic de 84 l/s et 738 m³/j sur le forage avec un pic de 36 l/s. Les prescriptions de l'arrêté ont donc été respectées.

2- TRAITEMENT

Le traitement de l'eau brute est effectué à l'usine de la Boissonnade.

L'exploitation de l'usine est assurée par Véolia Eau selon un nouveau contrat de type prestation, conclu entre Véolia eau et la Ville de Rodez, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2008 pour une durée de 5 ans.

Le rapport d'exploitation est donné en annexe.

2.1. Process mis en œuvre

La filière de traitement comprend :

- ✓ la pré-ozonation, permettant une meilleure décantation et l'élimination d'éventuelle présence de fer et de manganèse,
- ✓ la coagulation-floculation, par la formation de floccs décantables,
- ✓ la décantation, assurant l'élimination des matières en suspension et des floccs,
- ✓ la filtration, permettant la rétention,
- ✓ l'ozonation, dont le rôle est la désinfection microbiologique,
- ✓ la neutralisation, après la dessaturation en ozone, permet d'équilibrer le pH de l'eau,
- ✓ la désinfection finale, pour préserver la qualité de l'eau dans les conduites de distribution, jusqu'au robinet du consommateur.



décantation

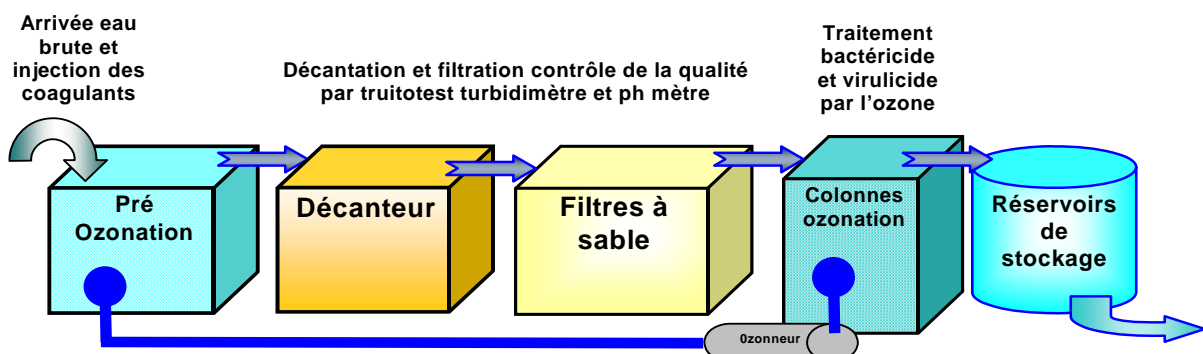


filtration



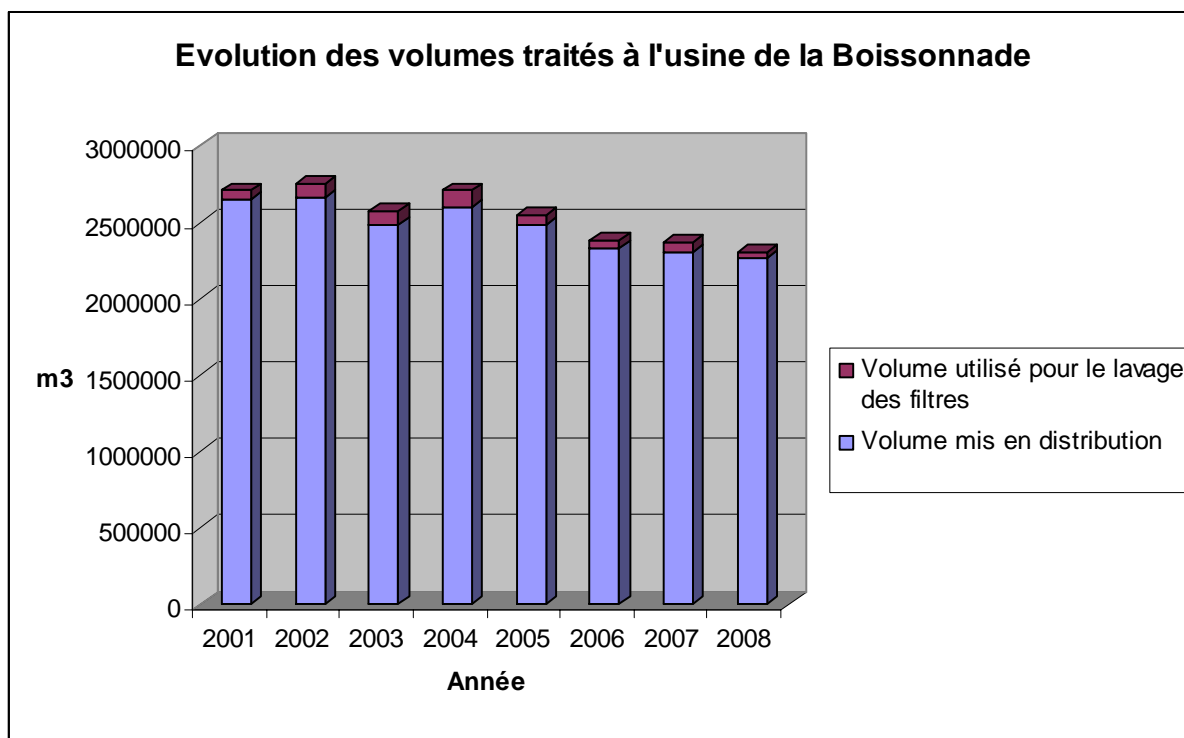
floculation

La capacité de traitement est de 340 m³ par heure.



2.2. Indicateurs de Production

	Volume m ³		
	2006	2007	2008
Volumes prélevés (sources + forage + Sarret)	2 334 335	2 308 508	2 266 731
Volume utilisé dans les process	47 471	59 680	43 620
Volume traité mis en distribution	2 286 864	2 248 828	2 223 111



Remarque: les relevés de compteurs sont effectués plus tardivement par Veolia Eau ce qui explique que la valeur de prélèvement donnée est légèrement supérieure à celle présentée au chapitre 1.

En 2008, 2 266 731 m³ d'eau brute ont été traités dont une partie a été utilisée pour le lavage des filtres (43 620 m³).

Ainsi, la production nette en 2008 s'élève à 2 223 111 m³, soit -1,1 % par rapport à l'année 2007.

La baisse de production se confirme.

3- DISTRIBUTION

3.1. Caractéristiques générales de l'unité de distribution

- Linéaire de réseau : 136 km
- Diamètres : de 50 à 300 mm
- Nombre de réservoirs de stockage : 6
- Capacité de stockage : 12 000 m³
- Nombre de compteur abonné en 2008 : 8 322

Réservoir « haut service » de la Boissonade



Le Service public de l'Eau dessert la totalité de la commune de Rodez ainsi que quelques abonnés situés sur la commune d'Onet le Château.

La population alimentée représente environ 26 200 habitants.

Le réseau est divisé en 20 zones. Chaque zone équipée de comptages peut être isolée des zones voisines par des vannes, cela afin de permettre un meilleur suivi des pertes d'eau, à partir des réservoirs et de gérer au mieux les campagnes de recherche de fuite.

3.2. Missions du service

La mission essentielle du service est d'assurer le transit entre l'usine de traitement et le compteur du client avec un minimum de perte et sans dégradation de la qualité.

Concrètement, cette mission se décline à travers :

- ✓ le suivi du fonctionnement du réseau et des indicateurs de perte d'eau,
- ✓ l'entretien du réseau (recherche et réparation de fuites sur branchement ou canalisation, mise à niveau de bouche à clé, entretien des organes de réseau...),
- ✓ l'entretien et la surveillance des réservoirs de distribution,
- ✓ le renouvellement des canalisations et des branchements,
- ✓ la réalisation des branchements neufs et des raccordements,
- ✓ l'entretien et le remplacement des compteurs,
- ✓ l'entretien et la surveillance des bouches et poteaux incendie, fontaines...

3.3. Indicateurs de distribution

	2006	2007	2008
Nombre d'abonnés	7812	8200	8322

L'augmentation du nombre d'abonnés (+1,4%) s'explique essentiellement par l'individualisation des contrats d'abonnement dans les immeubles collectifs. Notons toutefois que cette augmentation est en recul par rapport à 2007 (5%). Ce constat est lié au ralentissement de l'aménagement de la zone de Bourran.

	Unités	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Usine de la Boissonnade	m ³	2 595 884	2 586 986	2 406 982	2 500 321	2 416 257	2 286 864	2 248 828	2 223 111
Volume produit									
Volume importé	m ³	245 622	212 885	320 851	236 997	216 621	193 448	316 343	256 579
Volume exporté	m ³	251 120	228 354	233 325	233 950	187 496	157 935	96 949	126 152
Volume mise en distribution	m ³	2 590 386	2 571 517	2 494 508	2 503 368	2 445 382	2 322 377	2 468 222	2 353 538
Volume consommé comptabilisé	m ³	2 007 136	2 174 473	2 053 770	2 083 617	2 104 747	2 077 637	2 046 903	2 016 180
- dont gros consommateurs	m ³	654 118	728 788	677 329	704 949	717 052	693 983	743 505	777 678
Linéaire total du réseau	m	179 429	181 614	182 034	182 073	183 398	184 703	185 750	186 073
- dont adduction	m	48 188	49 918	49 918	49 918	49 918	49 918	49 918	49 918
- dont distribution	m	131 241	131 696	132 116	132 155	133 480	134 785	135 832	136 155
Nombre d'abonnement	u	6 368	6 402	6 850	7 176	7 390	7 812	8 200	8 322
Rendement primaire du réseau	%	77,5	84,6	82,3	83,2	86,1	89,5	83,00	85,70
Indice linéaire des pertes : par rapport au linéaire total	m ³ /km/j	8,91	5,99	6,63	6,32	5,09	3,63	6,21	4,96
Indice linéaire des pertes : par rapport au linéaire distribution	m ³ /km/j	12,18	8,26	9,14	8,7	6,99	4,97	8,50	6,78

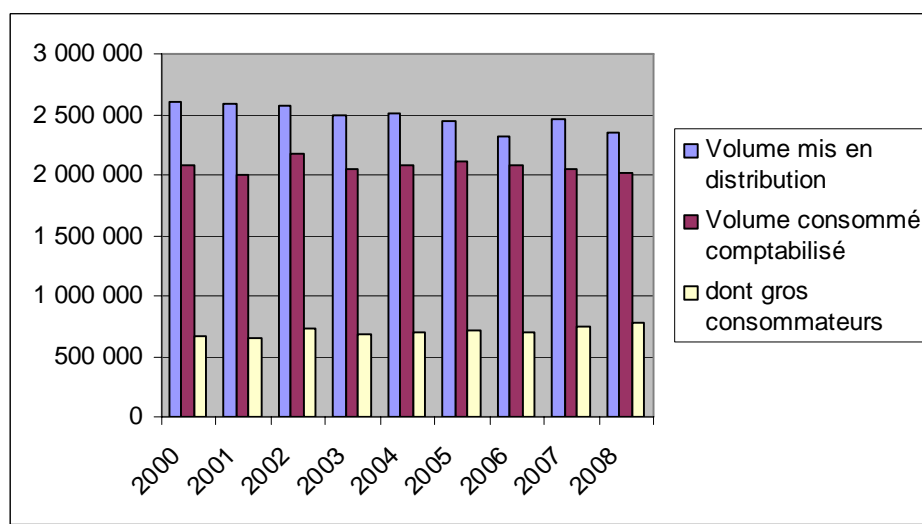
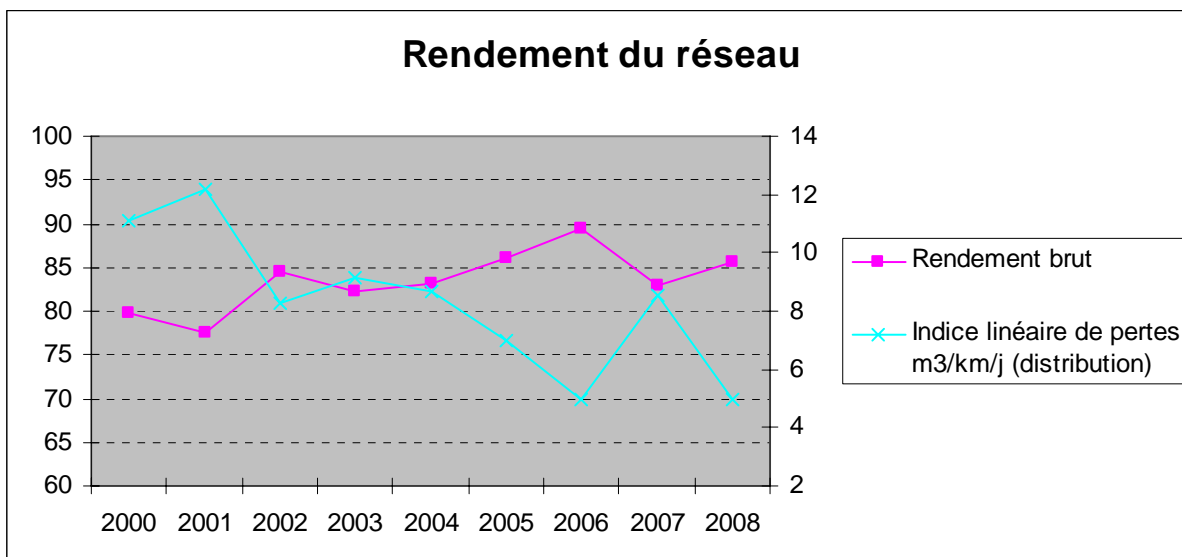
Globalement, on assiste à une baisse des consommations.

Cette baisse générale s'explique par la réduction des consommations des abonnés domestiques (- 5 %).

En revanche, la consommation des gros consommateurs (consommation supérieure à 6 000 m³) est en hausse (+ 4,5 %). Cette hausse est due essentiellement à deux abonnés privés, alors que les organismes publics (Hôpital, Lycée Monteil et Mairie de Rodez) ont tendance à baisser leur consommation.

A titre indicatif, la consommation moyenne en 2008 du « foyer ruthénois » est estimée à **84 m³** (NB : 6 956 clients dont le calibre du compteur est de 15 mm ont consommé 584 600 m³).

C'est sensiblement la même valeur qu'en 2007 (85 m³). La baisse significative de 2007 (10 % de moins qu'en 2006) s'atténue.



$$\text{Indice linéaire de pertes} = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume consommé comptabilisé}}{\text{Linéaire du réseau de distribution (kms)} \times 365}$$

$$\text{Rendement brut \%} = \frac{\text{Volume consommé comptabilisé}}{\text{Volume mis en distribution}} \times 100$$

Le rendement est un indicateur clé. Il traduit l'état du réseau.

Le rendement du réseau de la Ville de Rodez est de **85.7 % en 2008** ce qui est très bon. Il est de 72% en moyenne en France métropolitaine. **Ce rendement a progressé de 3% par rapport à 2007.**

Globalement, on observe une amélioration depuis 2001 notamment grâce au suivi au quotidien des débits et à l'effort de la recherche de fuites.

L'indice linéaire de pertes du réseau de distribution est satisfaisant (6,78 m³ par kilomètre et par jour), en baisse par rapport à 2007.

La hausse des indicateurs de l'état du réseau par rapport à 2007. **concrétise les efforts fournis par le Service dans la recherche de fuites.**

La note de l'indicateur « Connaissance et gestion patrimoniale » (nouvel indice issu de l'arrêté du 2 mai 2007) est estimée à 5/10.

Un effort doit être réalisé dans le suivi et la transcription informatique des informations liées à la structure du réseau.

4- RELATION CLIENTÈLE

4.1. Objectif

La distribution de l'eau étant gérée en régie directe par la Ville de Rodez, l'objectif essentiel est de proposer un service de proximité de qualité et réactif avec une gestion personnalisée de chaque abonnement.

Dans ce contexte, le service de l'eau, bien qu'étant un SPIC (Service Public Industriel et Commercial), n'a pas vocation à réaliser de profits.

4.2. Mission du service

- ✓ Gestion et relation avec les abonnés (souscription et résiliation des abonnements, information sur le service, conseil, sensibilisation vis-à-vis des économies d'eau...)
- ✓ Facturation des volumes consommés par chacun des abonnés au service. Deux factures sont émises chaque année à chaque abonné sur la base d'un relevé réel.
- ✓ Gestion des réclamations.
- ✓ Courriers, devis et mise en relation avec les équipes travaux.

Pour toute question liée à l'eau :

L'accueil du public est assuré dans les locaux municipaux des Services Techniques au 26, place Eugène Raynaldy - BP 3119 - 12031 Rodez Cedex 9
- du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
- le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
ou par téléphone au. 05 65 77 89 25.

Toute demande de souscription ou de résiliation d'abonnement doit s'effectuer dans les locaux du Service de l'Eau.

4.3. Gestion des urgences

En cas d'urgence (fuite), le Service de l'eau dispose d'une équipe joignable 24 h/24h - 7 j/7j au : 05 65 77 88 00

4.4. Indicateurs relation clientèle

	2007	2008
Nombre total d'abonnés au 31 décembre 2007	8 200	8 322
Nombre de nouveaux abonnements créés	331	192
Nombre de changement de titulaire d'abonnement	874	769
Nombre de résiliation définitive d'abonnement	33	70

Le nombre de clients gérés par le service de l'eau a augmenté de 1,4 % en 2008 par rapport à 2007, et de 21 % ces 4 dernières années.

Cette hausse s'explique essentiellement par la mise en œuvre de l'individualisation des contrats de fourniture d'eau.

Pour information, le délai moyen d'ouverture d'un compteur d'eau est de 2 jours

Gestion des réclamations :

Les réclamations prises en compte sont celles formulées par écrit ou oralement directement au Service de l'Eau de la Ville ou par le biais du M.I.R. (Mairie Intervention Rapide)

	Objet de la réclamation		
	Odeur, goût, couleur, qualité de l'eau distribuée	Fiabilité de comptage ou facture	Dégât des eaux
nombre	4	3	3

5- PRIX DE L'EAU

5.1. Détail des composantes de la facture type

La rémunération du service public

- ✓ Abonnement (ou part forfaitaire), indépendant du volume consommé correspondant aux charges fixes du service, notamment la location des compteurs et la relève des index.
- ✓ Eau (ou part variable), proportionnelle aux volumes consommés correspondant aux coûts d'exploitation (prélèvement, traitement et acheminement de l'eau potable au robinet) et au financement des études et travaux d'investissement.

Les valeurs, ainsi que les prix des prestations de travaux en régie, sont fixées par le Conseil Municipal de la Ville de Rodez, à l'occasion du vote du budget annexe de l'eau.

La rémunération des organismes publics

- ✓ Redevance pollution de l'Agence de l'Eau, perçue pour aider les collectivités dans les programmes d'investissement de collecte et de traitement des eaux résiduaires. La valeur est fixée par le Conseil de l'Agence Adour-Garonne.
- ✓ Redevance prélèvement de l'Agence de l'Eau, perçue en fonction de l'origine de l'eau (eau de nappe, eau de rivière) alimentant le budget de l'Agence pour aider les collectivités dans les programmes d'investissement relatifs à la protection de la ressource et au développement des réseaux. La valeur de cette redevance est fixée par le Conseil de l'Agence. Elle est appliquée au volume produit et par conséquent, le montant tient compte d'une pondération due aux pertes du réseau.

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

- ✓ Une TVA au taux de 5,5 % est perçue au profit de l'Etat sur l'ensemble des composantes de la facture d'eau.

5.2. Indicateurs tarifaires : le prix de l'eau en 2008

Pour la part fixe de la tarification (abonnement), les tarifs annuels étaient en 2008 :

Calibre du compteur en mm	Tarif H.T. en euros
15	38,50
20	84,40
25	93,90
30	108,70
40	150,90
60	223,60
80	256,40
100	318,50
150	509,60

Pour la part proportionnelle de la tarification, le prix de vente du mètre cube d'eau était de 0,6516 €H.T.

Présentation de la facture type (établie sur la base d'une consommation de 120 m³).

Détail de facturation	Quantité	Prix Unitaire	Montant H.T.	TVA 5,5%	Montant T.T.C.
<i>Distribution de l'eau</i>					
Abonnement	1	38,50	38,50	2,1175	40,6175
Eau	120	0,6516	78,192	4,3006	82,4926
<i>Organisme Publics</i>					
Redevance pollution	120	0,190	22,8	1,254	24,054
Redevance prélèvement	120	0,052	6,24	0,3432	6,5832
			145,73		153,75

Les tarifs des organismes publics (Agence de l'Eau) et les modalités de prélèvement varient chaque année suivant des critères propres. Dans ce contexte, la redevance pollution perçue uniquement au travers de la facture d'eau jusqu'en 2007 (0.33€) est perçue depuis 2008 pour une part par la structure compétente en matière d'eau potable et d'autre part par la structure compétente en matière d'assainissement sous le nom de « redevance pour modernisation des réseaux de collecte ».

Cette modification explique la baisse du coût de la facture d'eau type, passant de 170,66 €TTC en 2007 à 153,75 €HT en 2008.

Evolution du tarif de l'eau :

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Part fixe (abonnement annuel compteur de 15 mm de diamètre)	35,06	35,06	35,50	36,00	36,00	36,50	37,20	37,90	38,50
Part proportionnelle (redevance au m ³)	0,62	0,62	0,62	0,62	0,63	0,63	0,63	0,64	0,65
Facture annuelle H.T. (consommation 120 m ³)	108,97	108,97	109,90	110,40	111,60	112,10	112,80	114,86	116,69
Prix au m³ (H.T.)	0,91	0,91	0,92	0,92	0,93	0,93	0,94	0,96	0,97
Facture annuelle T.T.C. (TVA 5,5%)	114,96	114,96	115,94	116,47	117,74	118,27	119,00	121,17	123,11
Prix au m³ (T.T.C.)	0,96	0,96	0,97	0,97	0,98	0,99	0,99	1,01	1,03
Redevance Prélèvement H.T. (au m ³)	0,04	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,051	0,05
Redevance FNDAE H.T. (au m³)	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	-	-	-	-
Redevance Pollution H.T. (au m³)	0,29	0,28	0,28	0,30	0,30	0,33	0,31	0,34	0,19
Prix T.T.C. au m³ redevances comprises	1,34	1,32	1,34	1,35	1,37	1,39	1,37	1,42	1,28

L'observatoire du prix de l'eau mentionne un **prix moyen de 1,35 €T.T.C.** par m³ en 2007 sur le bassin Adour-Garonne, prix englobant les parts forfaitaires et proportionnelles de la distribution de l'eau (hors redevances des Organismes Publics et assainissement), **pour un prix de 1,01 €T.T.C. par m³ à Rodez en 2007 et 1,03 € en 2008.**

Même si le coût sur le bassin n'a pas été recalculé en 2008 (compétence déléguée aux services de l'état), le prix de l'eau à Rodez est en dessous de la moyenne sur le bassin.

Selon l'édition 2008 de l'étude de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau, **le prix moyen du m³ d'eau en France était de 1,51 €TTC (redevances comprises) en 2008 pour 1,28 € à Rodez.**

6- QUALITE DE L'EAU

6.1. Analyses d'eau



Le contrôle de la qualité de l'eau répond aux obligations du décret 2001-1220 du 20 décembre 2001 relatif à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Ce contrôle sanitaire fait l'objet d'analyses officielles par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (D.D.A.S.S.) et d'autocontrôle par le service en régie et le prestataire tant sur l'eau brute qu'au niveau de l'usine que sur le réseau de distribution.

6.2. Indicateurs de qualité

En 2008, la D.D.A.S.S. a effectué 68 prélèvements (17 de plus qu'en 2007) sur le **réseau de distribution** pour un taux de conformité de 98,5 %. La synthèse de ce contrôle est donnée en annexe.

En ce qui concerne l'eau brute et l'eau traitée (sortie d'usine), 657 analyses ont été effectuées. Les résultats sont donnés dans le rapport d'exploitation joint.

L'eau distribuée à Rodez est sur le plan bactériologique une **eau de bonne qualité** (absence de bactérie test), conforme aux normes réglementaires pour les substances indésirables et toxiques recherchées et, classée comme une eau peu calcaire.

7- TRAVAUX ET ETUDES REALISES AU TITRE DE L'ANNEE 2008

7.1. Sites de prélèvement

Aucuns travaux d'envergures n'ont été réalisés en 2008 sur les ouvrages de prélèvement. Les mesures d'entretien routinières ont permis d'approvisionner la ville en eau de qualité et en quantité suffisante.

7.2. Traitement

Les installations de traitement de l'usine de la Boissonnade ont fait l'objet de travaux de rénovation prévus dans le cadre du contrat de prestation et présentés dans le rapport annuel d'exploitation.

7.3. Distribution

7.3.1- Travaux neufs

- Création d'un maillage 100 m Ø 100 cité Boule d'or
- Création de 73 m de Ø 100 et 150 m de PE Ø 50 rue des Routiers

7.3.2- Renouvellement du patrimoine

- Réfection du réseau d'eau avenue Louis Bonnefous et partie basse de la Cité Boule d'Or: Reprise de 148 m de canalisation Ø 100 mm et 22 m de Ø 60.



Le taux de renouvellement du réseau de distribution pour 2008 est de 0,12 %. Cet indicateur traduit la politique de renouvellement nécessaire à la pérennité du patrimoine.

Un taux de référence pourrait être estimé à 1 %, plus représentatif de la durée d'amortissement technique.

Compte tenu de la valeur de l'indice linéaire de pertes, un taux de renouvellement du réseau inférieur à 0,50 % reste insuffisant à moyen terme (cf : indicateurs FNCCR).

7.3.3- Branchements

Nombre de branchements (au sens canalisation)	5592
Branchements neufs créés	22
Branchements gros diamètres créés	5 : (3 P.I., 1 Ø 65, 1 Ø 80)
Poses de niches	19
Déplacements de compteurs	5

Branchements plomb

La Ville de Rodez a engagé depuis un certain nombre d'années une campagne de suppression des branchements en plomb.

En 2008, 7 branchements en plomb ont été repris.

Au 31 décembre 2008, il restait environ 80 branchements en plomb, soit près de 1 % du parc. Ils devront être remplacés d'ici le 31 décembre 2013 pour respecter la réglementation et s'assurer ainsi de ne pas avoir une concentration en plomb supérieure à 10 ug par litre.

Inventaire des branchements en plomb au 31 décembre 2008

Situation	Nombre
Rue du Touat	17
Rue Neuve	18
Rue Monteil	4
Rue des Jacobins	4
Rue Marie	1
Rue du Bal	14
Rue d'Armagnac	4
Place de la Cité	1
Place Charles De Gaulle	1
Rue Gaston	1
Carrefour Saint Etienne	5
Rue Camille Douls	1
Rue Louis Oustry	3
Boulevard Gally (ou n°4)	1
Rue Bonnefe	1
Rue de l'Amphithéâtre (ou n°4)	1
TOTAL	77

7.3.4- Réparations de fuites

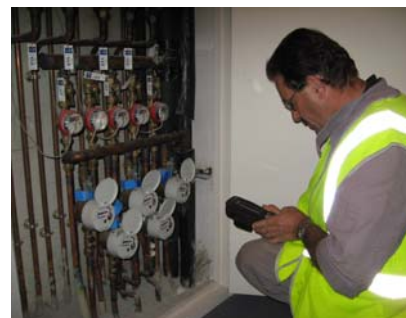
Fuite sur branchement	15
Fuite sur conduite	13

Le nombre de fuites sur branchement est passé de 22 en 2007 à 15 en 2008 ceci met en évidence une amélioration de la qualité de ces derniers, liée à l'utilisation de matériaux mieux adaptés (Polyéthylène).

7.3.5- Compteurs

Depuis plusieurs années, la Ville de Rodez a engagé une politique de renouvellement systématique (tous les 10 ans) des compteurs d'abonnés, d'une part, afin d'assurer une bonne précision des consommations relevées, d'autre part pour vérifier que le calibre en place correspond toujours aux besoins de consommation du client, et procéder, le cas échéant, à un remplacement par un calibre adapté.

Cette démarche a anticipé l'arrêté du 6 mars 2007 instaurant l'obligation de contrôler périodiquement les compteurs d'eau froide à raison d'une fois les 15 ans pour les compteurs courants neuf.



En 2008, 397 compteurs ont été remplacés 507 en 2007

Par ailleurs, 192 nouveaux abonnements ont été créés en 2008 ce qui correspond à autant de compteurs posés.

Parmi ces compteurs, la majorité ont été installés afin de répondre aux obligations réglementaires relatives à l'individualisation des contrats de fourniture d'eau (loi Solidarité et Renouvellement Urbain n°2000-1208 du 13 décembre 2000 décret n°2003-408 du 28 avril 2003).

Inventaire au 31/12/08 des compteurs par calibre

Calibre(mm)	Nombre
15	6 956
20	990
25	28
30	111
40	184
60	25
80	1
100	23
150	4
TOTAL	8 322

8- INDICATEURS FINANCIERS AU TITRE DE L'ANNEE 2008

8.1. Budget 2008 - Section d'exploitation

Les recettes de l'exercice sont de 2 154 288,62 €H.T. soit une baisse de 6,6 % par rapport aux recettes de 2007.

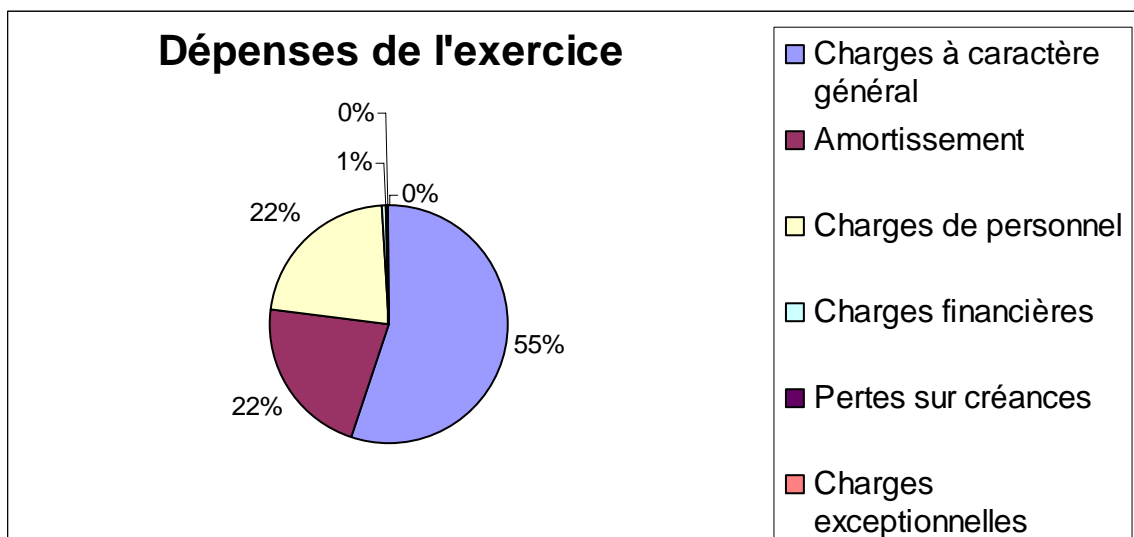
Les recettes spécifiques à l'activité du service se répartissent ainsi :

Ventes de l'eau :

- les abonnements -----	404 946 €
- les volumes vendus-----	<u>1 313 789 €</u>
<i>Total</i>	1 718 735 €

Prestations et travaux (compteurs, branchements, frais d'ouverture...) : 64 834 €

Les dépenses de l'exercice s'élèvent à 1 899 024,54 €H.T. réparties comme suit :

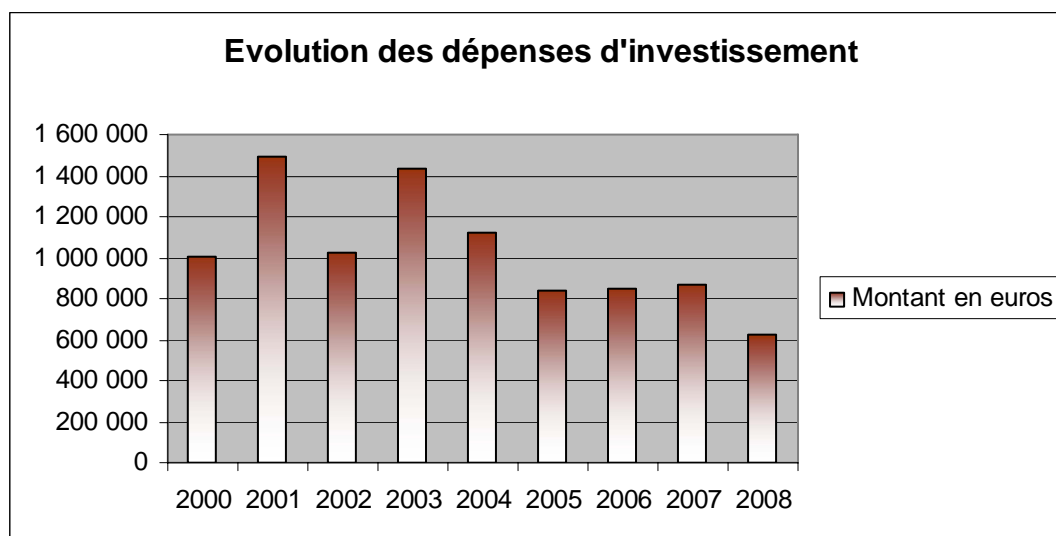


Les charges à caractère général comprennent notamment :

- la rémunération du prestataire,
- les versements des redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau,
- l'achat d'eau en gros aux Syndicat de Montbazens-Rignac et du Ségala,
- les achats de matières et de fournitures nécessaires à l'exploitation du service.

8.2. Budget 2008 - Section d'Investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 620 525,67 €H.T.

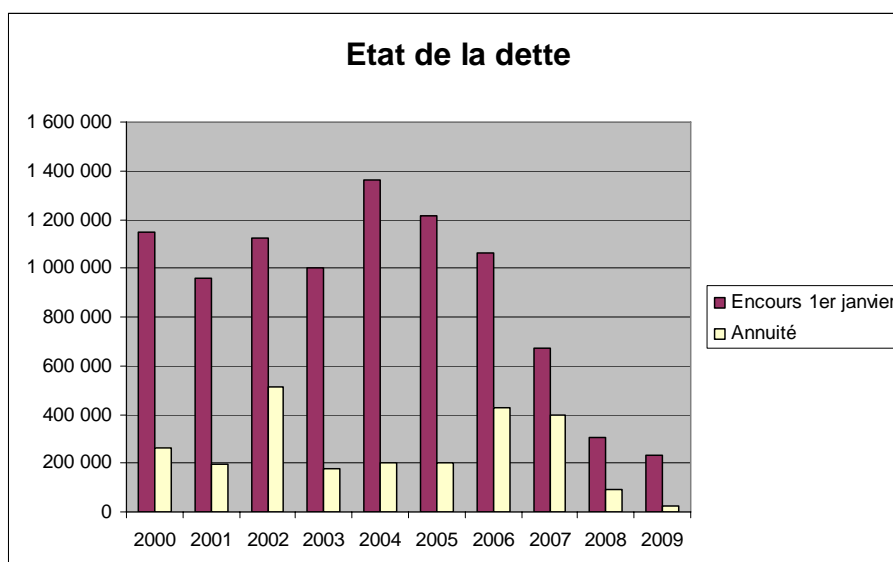


8.3. Etat de la dette

La dette du Service de l'Eau s'élève à 230 236 81 € au 31 décembre 2008, (en retrait de 25 % en un an, compte tenu de l'extinction d'un des deux prêts en cours au 1^{er} janvier 2008).)

Composée à 100 % de prêt à taux fixe, la dette du Service de l'Eau affiche un taux moyen d'intérêt pour 2008 de 4,95 % (rapport entre les intérêts payés en 2008 et l'encours au 1^{er} janvier 2008).

Années	Encours au 1 ^{er} janvier	Part du taux fixe (%)	Amortissement	Intérêt	Taux d'intérêt moyen (%)	Annuité
2000	1 149 395	93,91	191 540,51	71 285,60	6,20	262 826,11
2001	957 855	94,42	136 165,95	58 056,16	6,06	194 222,11
2002	1 126 689	96,78	473 702,08	38 884,29	3,45	512 586,37
2003	999 987	98,15	137 878,53	38 469,87	3,85	176 348,40
2004	1 362 108	63,29	148 109,62	53 350,25	3,92	201 459,87
2005	1 213 999	61,56	153 732,66	47 790,17	3,94	201 522,83
2006	1 060 266	59,13	385 850,14	39 348,66	3,71	425 198,80
2007	674 416	62,93	369 323,38	30 369,49	4,50	399 692,87
2008	305 092	100	74 855,59	15 087,50	4,95	89 943,09
2009	230 236,81	100	12 948,67	11 649,98	5,06	24 598,65



Remarque : l'encours ne comporte qu'un seul emprunt, souscrit en 2001 auprès du Crédit Agricole Mutuel, à taux fixe annuel 5,06 % sur 20 ans. Dernière annuité en 2021.

8.4. Impayés

Au 31 décembre 2008, le montant des impayés au titre de l'année 2007 était de 12 395,33 €
Le taux d'impayés calculé conformément à l'arrêté du 2 mai 2007 est de 0,7% selon

$\frac{\text{Montant de l'impayé au titre de l'année N-1 au 31 décembre de l'année N}}{\text{Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31 décembre de l'année N}}$

9. COMPTE RENDU ANNUEL D'EXPLOITATION DU PRESTATAIRE

9.1 Faits marquants de l'exercice

Aucun problème particulier n'est à noter concernant le fonctionnement des installations.
La production a été assurée sans incident tout au long de l'année.

9.2. Indicateurs techniques du délégataire

9.2.1- Volumes produits

Le volume mis en distribution en 2008 est de 2 223 111 m³, soit -1,1 % par rapport à l'année précédente. Le pic de production a été observé en juin (194 560 m³). En supplément de ce volume mis en distribution 43 620 m³ d'eau ont été traités et utilisé pour le rétrolavage des filtres.

La baisse générale de production est directement liée à la baisse des consommations et à l'amélioration du rendement du réseau de distribution.

La mise en distribution journalière moyenne a été, en 2008, de 6 090 m³.

9.2.2- Energie

La consommation énergétique par m³ produit, est de 123 Wh, en nette diminution par rapport à 2007 (135 Wh en 2007 soit -8%).

9.2.3- Produits de traitement

La consommation des produits de traitement WAC, valeur directement liée à la teneur en M.E.S. des eaux à traiter, est en hausse (24 500 kg/an soit +15 % par rapport à 2007). L'augmentation de 2006 à 2007 était de + 24%.

9.2.4- Qualité

En 2008, 657 analyses ont été effectuées et 12 non-conformités ont été relevées (portant essentiellement sur les paramètres physicochimiques)
Le taux de conformité du prestataire est donc pour 2008 de 98,2%.

9.2.5- travaux de renouvellement

Voir le rapport annuel d'exploitation joint.

9.3. Indicateurs financiers du délégataire

Les charges d'exploitation de l'usine de l'exercice (composées d'une part fixe et d'une part proportionnelle) sont de 231 586,08 €H.T., soit -1,5 % par rapport à 2007.

Le montant des travaux de renouvellement de l'exercice est de 16 673 €H.T.

Le tarif de rémunération du délégataire en 2008, calculé par m³ d'eau mis en distribution, est de 0,102€/m³

En 2007, il était de 0,126 €/m³.

Le nouveau contrat de prestation mis en application au 1er janvier 2009 génère une économie de 0,024 €/m³ produit.

10. TENDANCE ET PERSPECTIVE 2008

10.1. Prélèvement et traitement

- ✓ Mise en application concrète de l'arrêté préfectoral :
 - portant Déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux souterraines et de l'instauration des périmètres de protection,
 - portant Autorisation de distribuer au public de l'eau destinée à la consommation humaine,
 - portant Autorisation de traitement de l'eau distribuée,
 - portant Autorisation de prélèvement au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement,
 - déclarant cessibles les terrains nécessaires à l'opération.

Notamment pour 2009 :

- Achat des P.P.I. et indemnisation des propriétaires concernés par les P.P.R.
- Protection physique des P.P.I.
- Régularisation administrative des rejets de la station de traitement d'eau potable et création d'un ouvrage de traitement des effluents de rétrolavage
- Mise en place de dispositif de comptage des zones de prélèvement
- Réalisation d'un seuil de mesure des débits du Vioulou
- Suivi botanique de la tourbière de Mauriac

10.2. Distribution

- ✓ Renouvellement des conduites d'eau du lotissement des Moutiers et rue du professeur Calmettes.
- ✓ Reprise des réseaux rue du Bal et rue d'Armagnac.
- ✓ Renouvellement du réseau du hameau de Layoule.
- ✓ Renouvellement de 3 500 m de la canalisation d'adduction en Ø 350.

10.3. Clientèle

- ✓ Informatisation de la relève des compteurs.
- ✓ Renouvellement du logiciel de gestion clientèle.
- ✓ Mise à jour du plan des réseaux avec intégration des branchements.

10.4. Réglementation

- ✓ Mise en œuvre des dispositions prévues par la nouvelle loi sur l'eau et les milieux aquatiques, adoptée le 20 décembre 2006 et publiée au Journal Officiel le 31 décembre 2006.

SOMMAIRE ANNEXE

- Notes jointes à la facture d'eau de la Préfecture de l'Aveyron sur le bilan de qualité de l'eau distribuée en 2008,
- Compte rendu annuel d'exploitation - Exercice 2008.